



Rapport Audition AMAT

Rédigé par Caroline REGAD et Cédric RIOT
Enseignants-chercheurs à l'Université de Toulon, France
Rapporteurs des auditions de l'Assemblée de la Terre - France

Date de la réunion : 29 janvier 2026

Heure: 13h00

Prénom et Nom de la personne auditionnée : Noémie Pascaud

Profession : Inspectrice de l'environnement

Nom de l'institution de rattachement : Direction départementale des territoires et de la mer

Ville de rattachement : Bordeaux, Gironde, Nouvelle-Aquitaine

Thème de l'audition : Anticiper la ressource : les défis d'une gestion durable du cycle de l'eau face à l'urbanisation

En lien avec le lot d'ODD analysé : n° 1 et n°2

Et notamment ODD 6 Eau propre et assainissement

ODD 11 Villes et communautés durables

Compte Rendu de l'audition

Noémie Pascaud est inspectrice de l'environnement à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) en Gironde. Elle instruit principalement les autorisations environnementales liées à l'approvisionnement en eau potable, ainsi que les dossiers concernant les eaux pluviales et les zones humides.

L'instruction des dossiers d'eau potable : une expertise technique et sanitaire

L'instruction des dossiers d'eau potable repose sur une co-instruction entre la Direction Départementale des Territoire et de la Mer (DDTM) et l'Agence Régionale de Santé (ARS), permettant de **regrouper les enjeux sanitaires, qualitatifs et quantitatifs au sein d'un acte unique pour améliorer l'expertise et simplifier les démarches des collectivités**. Pour la gestion des nappes profondes en Gironde, les services s'appuient sur l'expertise géologique de la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** afin d'assurer une gestion de la ressource à l'échelle départementale et des bassins. Les inspecteurs font preuve d'une **exigence accrue** et d'une **professionnalisation renforcée** grâce à cet appui technique, ce qui permet de vérifier la cohérence des données fournies par les bureaux d'études. Plus largement, les inspecteurs appliquent cette même exigence à toutes les thématiques instruites telles que la gestion des eaux pluviales notamment pour les calculs de bassins versants ou les retours de pluie.

État des ressources souterraines et enjeux prospectifs en Gironde

En Gironde, **98% de l'eau potable provient de ressources souterraines**. L'enjeu majeur réside dans les **prélèvements**, pour lesquels les collectivités doivent désormais fournir une **vision prospective sur 15 ans** afin d'anticiper les volumes nécessaires et les ajustements possibles.

Madame Pascaud souligne que des **normes strictes** encadrent la réalisation des **forages** pour protéger les nappes et éviter des surtraitements coûteux et illogiques d'un point de vue environnemental.

Si la situation quantitative est actuellement stable en Gironde, la fragilité concerne surtout les **nappes superficielles dépendantes de la pluviométrie** et les « **captages sensibles** » soumis aux **pollutions**, notamment liées aux pesticides.

Enfin, une problématique subsiste concernant les **forages domestiques**, car les prélèvements inférieurs à 1 000 m³ par an échappent souvent au contrôle de l'État, rendant difficile la comptabilisation globale de l'état de la ressource.

Urbanisation et gestion durable du cycle de l'eau

L'urbanisation croissante impose une rigueur accrue, et le Préfet de la Gironde a placé la **préservation des ressources au cœur des débats sur l'aménagement du territoire**. La DDTM n'hésite pas à émettre des avis défavorables sur les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) si **l'adéquation entre l'augmentation de la population et la capacité des réseaux d'eau et d'assainissement** n'est pas suffisamment démontrée. La **conformité de l'assainissement** est un point critique, car la France a déjà été mise en demeure pour la non-conformité de certaines stations d'épuration. Concernant les eaux pluviales, la réglementation préconise désormais

L'infiltration plutôt que la création de bassins de rétention lorsque cela est possible, tout en s'assurant que les dispositifs prévus permettent un entretien régulier. La **multiplicité des échelles territoriales entre les communes, les syndicats et les communautés de communes** crée parfois des discordances et des difficultés de communication entre les services d'urbanisme et de gestion de l'eau.

Protection et restauration des zones humides : vers un gain écologique réel

L'arrêté de 2008 impose à tout porteur de projet de vérifier l'absence de **zone humide** sur sa parcelle. Ces zones sont essentielles pour **leur rôle de tampon hydrologique contre les inondations et leur richesse biologique**.

En cas de **destruction inévitable** d'une zone humide, des **mesures de compensation** sont exigées, comme la création de mares, ou l'amélioration de milieux dégradés pour obtenir un **gain écologique réel**, à l'image d'un projet d'extension de cimetière sur le bassin d'Arcachon.

Conformément aux orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) local, la **compensation s'effectue prioritairement sur des secteurs déjà identifiés comme zones humides mais présentant un état de dégradation avancé**. L'objectif est d'engager une **réhabilitation profonde** et obtenir le cas échéant un **gain écologique réel**.

Plutôt que de viser une simple conformité minimale, la démarche cherche à restaurer une biodiversité dynamique grâce à un **cheminement hydrologique plus opérationnel et fonctionnel**, permettant ainsi à la zone de retrouver sa **pleine vitalité écologique** au lieu de rester dans un état de stagnation biologique. Les services de l'État orientent les porteurs de projets vers cette stratégie de **restauration de milieux altérés** (par l'activité humaine ou les aléas climatiques) plutôt que vers une création *ex nihilo*. Cette approche est privilégiée car elle garantit des **résultats plus rapides et pérennes**, là où les projets de recréation complète s'avèrent souvent complexes et incertains. L'accompagnement des porteurs de projets vise ainsi à transformer une contrainte réglementaire en un projet de restauration concret et efficace.

Le contrôle de terrain et le retour du vivant

Contrairement aux dossiers d'eau potable qui font l'objet d'un contrôle principalement sur pièces, Madame Pascaud souligne **l'importance du travail de terrain** pour les dossiers relatifs aux zones humides, souvent réalisés avec l'appui technique de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), afin de s'assurer du respect des prescriptions et du retour effectif de la biodiversité. La recréation de cheminements hydrologiques, permettant notamment le retour **d'amphibiens et de papillons**, est une source de satisfaction pour les populations, les services et les porteurs de projets.

Pour terminer, Madame Pascaud exprime sa fierté d'exercer la mission d'inspectrice de l'environnement. Elle souligne que ce rôle consiste à **protéger à la fois l'écosystème et les populations humaines, en garantissant l'avenir des générations futures**.

Madame Pascaud conclut en remerciant le processus des Assemblées de la Terre qui recueille les retours et les expériences de chacun.